

DÉCISION DU MAIRE N°2024/01/5 PRISE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Commande publique CS/CL

<u>Objet</u>: Contrat avec la société CIRIL GROUP SAS relatif à la maintenance des progiciels de la ville de SAINT-CYR-L'ÉCOLE.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8,

Vu la délibération n°2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et, en cas d'empêchement, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire,

Vu le projet de contrat proposé par la société CIRIL GROUP SAS,

Vu le Budget communal,

Considérant que le contrôle nécessite l'intervention d'une société spécialisée, la commune ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet,

Considérant que le projet de contrat proposé par la société précitée répond aux besoins de la commune,

DÉCIDE

Article 1:

Un contrat est conclu avec la société CIRIL GROUP SAS, sise 49 avenue Albert Einstein, BP 12074 69603 VILLEURBANNE.

Article 2:

Ce contrat est conclu à partir du 12 décembre 2023, il sera ensuite renouvelé tacitement par période d'un an, sans pouvoir excéder cinq (5) ans.

Article 3:

Le montant :

- annuel de la prestation s'élève à 9.796,00 € Hors Taxes, soit 11.755,20 € Toutes Taxes Comprises ;
- global de la prestation s'élève à 48.980,00 € Hors Taxes, soit 58.776,00 € Toutes Taxes Comprises.

Article 4:

Les dépenses afférentes sont inscrites au Budget courant.

Article 5:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le :

2 6 JAN. 2024

Certifié exécutoire par publication en ligne en mairie le :

2 6 JAN. 2024

et par transmission en Préfecture des Yvelines le :

2 6 JAN. 2024



Sonia BRAU

Maire Conseiller départemental Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par Sonia BRAU

Le 26 janvier 2024